

Communiqué n° 1 du 12 février 2020

ARBORICULTURE

PSYLLES DU POIRIER

Les températures clémentes de cet hiver influencent le développement des ravageurs et notamment du psylle. Les producteurs qui envisagent un traitement d'hiver doivent l'appliquer prochainement. En effet, dès que les températures remontent (8°C-10°C), les pontes peuvent s'accélérer. Pour rappel, les traitements d'hiver ne diminuent pas fortement les attaques des générations suivantes, des adultes de psylle pouvant migrer depuis les cultures environnantes.

CONTROLES DES APPAREILS DE TRAITEMENT EN ARBORICULTURE

Un nouveau kit de contrôle est en cours d'acquisition. Il devrait être fonctionnel pour les prochains contrôles planifiés entre le 16 et le 27 mars. Les producteurs seront informés par courrier des modalités d'inscription et des dates retenues.

SEANCES D'INFORMATION

Une séance d'information sur la cochenille farineuse *Pseudococcus comstocki* et une sur le Feu bactérien sont planifiées début mars. Les producteurs seront informés par courrier des dates, heures et lieux de ces séances.

CONFERENCES AGROVINA

L'ensemble des présentations des conférences est disponible sous :

- www.agrovina.ch/arbo2020
- www.agrovina.ch/viti2020
- www.agrovina.ch/oeno2020

VITICULTURE

ANALYSES DE SOL

Les analyses de sol réalisées avant l'automne 2010 doivent être renouvelées ce printemps dans le cadre des PER et du Certificat Vitiswiss. Pensez à vérifier la validité d'au moins une analyse de sol par zone PI.

COMMANDE DE BARBUES POUR LES PLANTATIONS 2021

Afin de permettre aux pépiniéristes-viticulteurs d'adapter la production de barbuës à la demande, nous vous recommandons de passer ces jours-ci vos commandes pour les plantations de 2021. Cela vous garantira l'obtention du matériel végétal désiré (cépage, clone, porte-greffe).



CONTRÔLE DES APPAREILS DE TRAITEMENT EN VITICULTURE

Les exigences pour l'obtention des paiements directs stipulent que les appareils de traitement à prise de force ou autotractés doivent être contrôlés au moins tous les quatre ans par un organisme agréé.

Dès 2020, une adaptation de la directive de contrôle entrera en vigueur. La périodicité des contrôles sera notamment réduite à un intervalle de trois ans. Une attention accrue sera aussi portée sur la protection des eaux lors des tests.

En Valais, les deux seules stations de contrôle agréées sont : Fischer Nouvelle Sàrl à Collombey et le Service cantonal de l'agriculture.

Liste complète des stations de contrôle pour la Suisse ainsi que des nouvelles directives de contrôle sous www.agrartechnik.ch.

Pour être contrôlé par notre Service, veuillez-vous inscrire d'ici le 2 mars 2020, directement par mail (michele.favre@admin.vs.ch) ou en utilisant le talon ci-dessous. Merci d'indiquer le type et la marque de l'appareil. Une convocation vous sera adressée ultérieurement pour se présenter à l'un des contrôles effectués courant avril 2020.

Les atomiseurs à dos et les guns (tuyaux, haute pression) ne sont pas soumis à ce contrôle !

Talon d'inscription 2020 - Appareils viticoles

A renvoyer par fax (027 606 76 44) ou par courrier à l'Office cantonal de viticulture, CP 437, 1951 Sion

Nom : Prénom :

Adresse complète :

N° de natel ou de téléphone :

Type et marque de l'appareil :

FETE DU DIVICO

Le 4 avril 2020 à l'Institut universitaire Kurt Bosch à Bramois aura lieu la 5^e édition de la fête du Divico.

Programme :

- Conférence de M. Christophe Schneider de l'INRA de Colmar - présentation de vins issus des nouveaux cépages résistants (Voltis - Floréal - Artaban - Vidoq)
- Large dégustation de Divico et Divona sélectionnés pour les professionnels
- Dégustation publique et animation conviviale

<http://caveaubramois.blogspot.com/p/le-ivico.html>.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE